



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné, en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap A-19-1), qu'au cours de la séance régulière du Conseil qui se tiendra mercredi, le **8 juillet 2020 à 19 h 30**, à la **salle de l'Institut-Canadien** sise au 16, rue St-Pierre à Saint-Charles-sur-Richelieu.

Le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Demande no : 2020-08

Adresse : 14, rue de l'Union
Zonage : HC-1
Lot : 3 406 156

Cette demande consiste à :

- Permettre la construction d'un bâtiment principal dans une zone patrimoniale avec les caractéristiques suivantes :
 - o Revêtement de fibrociment imitant le clin de bois et de maçonnerie collé imitant la pierre taillée;
 - o Absence de planche de coin verticale requise lors de la mise en place de revêtement de clin de bois;
 - o Absence de planche de contour autour des ouvertures (portes et fenêtres).

Cette dérogation concerne :

- Le règlement de zonage #2011-11-008 :
 - o **Art. 230** : les revêtements des murs autorisés sont le bois (clin de bois, planche de bois ou bardeaux de bois) ou pierre de champ ou taillée naturelle seulement;
 - o **Art. 231** : Les coins du bâtiment doivent être accentués par une planche verticale ayant entre 10 et 20 cm lors de l'installation d'un revêtement de clin de bois;
 - o **Art. 234** : Les ouvertures doivent être entourées d'une planche de contour d'une largeur minimale de 8,5 cm et maximale de 12 cm.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande lors de cette séance OU en transmettant ses commentaires par écrit à la Municipalité, au plus tard le 8 juillet 2020 à 16h à l'adresse électronique suivante : urbanisme@saint-charles-sur-richelieu.ca ou par téléphone, en composant le 450-584-3484 poste 2.

Donné à Saint-Charles-sur-Richelieu, ce 19 juin 2020.

Nathalie Cliche
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Nathalie Cliche, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu, et résidante à Mont-Saint-Hilaire certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-haut en affichant les copies aux endroits désignés par le Conseil, entre 9 h et 17 h, ce 19 juin 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19 juin 2020.

Nathalie Cliche
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

www.saint-charles-sur-richelieu.ca

